



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026, À 19 H
TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

Le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge siège en séance ordinaire ce 5 mai 2026. Sont présents à cette séance : monsieur le Maire PIERRE CYR, monsieur les conseillers DAVE HÉRAULT, SYLVAIN FORTIN et GAÉTAN GRAVELINE. Absent : IAN DAGENAIS.

Directeur Général Int. : KEN BÉRUBÉ
Secrétaire d’assemblée : ALEX LADOUCEUR

- 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
- 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l’ordre du jour
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 19 avril 2026
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1 Représentation du procureur M. Sylvain Lefebvre – Dossier 555-22-000339-264
 - 5.2 Avis de motion - Projet de règlement 2026-276 modifiant le règlement 2022-263 sur le code d’éthique et de déontologie des élus
 - 5.3 Autorisation d’inscription à la formation du CCU offerte par la FQM – Modalité présentielle ou virtuelle
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 Offre de prolongation 2026 – service d’abat-poussière
 - 7.2 Octroi du contrat pour le service de balayage de rue
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1 Acceptation de la soumission 6348 de Compteurs d’eau du Québec
 - 8.2 Analyse de faisabilité pour l’implantation d’un système de compostage
- 9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Dérogation mineure - Lot 6 720 299
 - 10.2 Dérogation mineure - Lot 4 637 874
- 11. LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1 Renouvellement du contrat de la chargée de projet (Village en fête – Édition 2026)
- 12. FINANCES
 - 12.1 Approbation des honoraires supplémentaires – projet TECQ et audit des états financiers
 - 12.2 Manifestation de l’intérêt de la municipalité à déposer une demande de subvention – Fonds pour un Canada fort
 - 12.3 Demande de don – Paroisse Saint-Pierre
 - 12.4 Dépôt du rapport portant sur les dépenses autorisées depuis le dernier conseil ainsi que la lecture et l’adoption des comptes fournisseurs d’avril 2026
- 13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ
- 14. INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL
- 15. INFORMATION MRC DE PONTIAC
- 16. CORRESPONDANCE
- 17. SUIVI DE DOSSIERS
- 18. VARIA
- 19. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20. CLÔTURE DE L’ASSEMBLÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026, À 19 H
TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

1.

OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, monsieur la maire PIERRE CYR souhaite la bienvenue à tous et procède à l’ouverture de l’assemblée.

2.

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2.1

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2026-05-01

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture de l’ordre du jour;

Il est proposé par **DAVE HÉRAULT**
Et résolu à l’unanimité

QUE

l’ordre du jour soit adopté, en y ajoutant les sujets suivants:

PIERRE CYR			
Maire			- ARC : Suivis des procédures administratives - Taxes Municipales - Ajustements - Demande de participation - COOP des draveurs - GDG suivi des opérations depuis le 29 avril (mise à jour à venir sur le site web et Facebook) - Poste de DGA - Suivi d’enquête SQ : disparition d’argent - Avis propriétaires d’animaux - État d’urgence (Inondations) - Négociations syndicales - Permis de constructions - États financiers 2024 - Projet terrain de balle (MRC) - Facturation Mansfield (Eau potable)
DAVE HÉRAULT			
Conseiller #1 Comité aqueduc et égouts, pompier et sécurité civile, culture et loisirs sport et développement économique et immobilier.			
SYLVAIN FORTIN			
Conseiller #2 Comité des ressources humaines, pompier et sécurité civile et développement économique et immobilier.			
GAÉTAN GRAVELINE			
Conseiller #3 Comité de voirie et développement économique et immobilier.			
IANNICK DAGENAI			
Conseiller #4 Comité des ressources humaines, hygiène du milieu, composte et déchets et développement économique et immobilier.			
ALEX LADOUCEUR			
Secrétaire d’assemblée			

ADOPTÉE

3.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 AVRIL 2026

2026-05-02

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2026 ;

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

Il est proposé par **GAÉTAN GRAVELINE**
Et résolu à l’unanimité

D’

adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2026 ; tel que présenté.

ADOPTÉE

4.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur la maire met fin à la période de questions.

5.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1

REPRÉSENTATION DU PROCUREUR M. SYLVAIN LEFEBVRE – DOSSIER 555-22-000339-264

2026-05-03

ATTENDU QU’

un nouveau dossier portant le numéro 555-22-000339 a été ouvert ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal souhaite mandater un procureur pour assurer la représentation dans ce dossier ;

Il est proposé par **DAVE HÉRAULT**
Et résolu à l’unanimité

DE

mandater M. Sylvain Lefebvre à titre de procureur pour représenter le Village de Fort-Coulonge dans le dossier 555-22-000339 ;

QUE

toutes les procédures et représentations soient effectuées par son entremise.

ADOPTÉE

5.2

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 2026-276 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-263 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

2026-05-04

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le maire Pierre Cyr qu'un règlement portant le numéro 2026-276, modifiant le règlement 2022-263 « Code d'Éthique et de Déontologie des élus municipaux », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Le projet de règlement est déposé au conseil.

ADOPTÉE

5.3

AUTORISATION D'INSCRIPTION À LA FORMATION DU CCU OFFERTE PAR LA FQM – MODALITÉ PRÉSENTIELLE OU VIRTUELLE

2026-05-05

- ATTENDU QUEles membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) doivent recevoir une formation afin de bien exercer leurs fonctions ;
- ATTENDU QUEla Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre une formation adaptée aux membres du CCU ;
- ATTENDU QUEcette formation est offerte en modalité présentielle ou virtuelle ;
- ATTENDU QUEdes frais d'inscription sont applicables pour cette formation ;

Il est proposé par **SYLVAIN FORTIN**
Et résolu à l'unanimité

- D'authoriser l'inscription des membres du CCU à la formation offerte par la FQM, selon la modalité présentielle ou virtuelle ;
- QUEles frais d'inscription soient assumés par la municipalité.

ADOPTÉE

6.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.

TRAVAUX PUBLICS

7.1

OFFRE DE PROLONGATION 2026 – SERVICE D'ABAT POUSSIÈRE

2026-05-06

- ATTENDU QUEla municipalité a reçu une offre de prolongation de la compagnie **Multi Routes inc.** pour l'année 2026 concernant le service d'abat-poussière ;
- ATTENDU QUEl'offre prévoit la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium 35 % liquide, pour une quantité de 8 000 litres à un coût de 0,42 \$ le litre, pour un total de 3 360 \$, toutes taxes incluses ;

ATTENDU QUE

le produit est certifié BNQ 2410-300 et que le coût inclut le produit, le transport et l'épandage ;

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE

Et résolu à l'unanimité

D'

accepter l'offre de prolongation pour le service d'abat-poussière pour l'année 2026 au montant de 3 360 \$, toutes taxes incluses ;

QUE

les coûts soient imputés au poste budgétaire prévu à cet effet ;

QUE

la direction générale soit autorisée à signer tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE

7.2 OCTROI D'UN CONTRCT POUR LE SERVICE DE BALAYAGE DE RUE

2026-05-07

ATTENDU QUE

la municipalité doit procéder au balayage des rues afin d'assurer la propreté et la sécurité du réseau routier ;

ATTENDU QUE

ces travaux visent notamment à enlever le sable épandu durant la saison hivernale ;

ATTENDU QU'

une offre de service de Judith Langevin a été reçue pour effectuer ces travaux ;

ATTENDU QUE

l'offre retenue est au montant de 12 500 \$;

Il est proposé par DAVE HÉRAULT

Et résolu à l'unanimité

D'

octroyer le contrat pour le service de balayage de rue, incluant l'enlèvement du sable hivernal, au montant de 12 500 \$;

QUE

les dépenses soient imputées au poste budgétaire prévu à cet effet ;

QUE

la direction générale soit autorisée à signer tout document relatif à ce contrat.

ADOPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION 6348 DE COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC

2026-05-08

ATTENDU QUE

la municipalité doit procéder à l'acquisition d'un compteur d'eau de 8 pouces afin d'assurer le bon fonctionnement et la gestion du réseau d'aqueduc ;

- ATTENDU QUE

la municipalité a reçu une soumission datée du 8 avril 2026 de la compagnie Compteurs d’eau du Québec ;
- ATTENDU QU’

une soumission a été analysée et comprend notamment :
« MM OCTAVE CPT 8” ISO ULTRASON FONTE-EPOXY M3 – 5 720,00 \$ »
« FULL FACE GASKET 8” – 29,28 \$ »
- ATTENDU QUE

le montant total de l’offre, incluant les taxes, s’élève a 6 610,23 \$;
- Il est proposé par **SYLVAIN FORTIN**
Et résolu à l’unanimité
- D’

octroyer le contrat pour l’achat d’un compteur d’eau 8 pouces et accessoires a Compteurs d’eau du Québec, pour un montant total de 6 610,23 \$ taxes incluses ;
- QUE

les dépenses soient imputées au poste budgétaire prévu à cet effet ;
- QUE

la direction générale soit autorisée à signer tout document relatif à cette acquisition.

ADOPTÉE

8.2 ANALYSE DE FAISABILITÉ POUR L’IMPLANTATION D’UN SYSTÈME DE COMPOSTAGE

2026-05-09

- ATTENDU QUE

la municipalité souhaite améliorer sa gestion des résidus et réduire la quantité de matières organiques envoyées à l’enfouissement ;
- ATTENDU QUE

l’implantation d’un système de gestion des matières organiques (compostage) pourrait permettre de réduire les coûts liés au traitement des déchets et d’augmenter la performance environnementale de la municipalité ;
- ATTENDU QUE

la municipalité doit procéder à une analyse de faisabilité afin d’évaluer les besoins, les coûts, et les impacts opérationnels d’un tel système ;
- ATTENDU QUE

cette analyse permettra de déterminer les modalités optimales pour une éventuelle mise en œuvre ;

Il est proposé par **GAÉTAN GRAVELINE**
Et résolu à l’unanimité

- DE

mandater la direction générale afin de réaliser ou faire réaliser une analyse de faisabilité portant sur l’implantation d’un système de gestion des matières organiques (compostage) ;

QUE	cette analyse inclue notamment l'évaluation des coûts, des infrastructures nécessaires, des modèles de collecte, des impacts environnementaux et des sources de financement possibles ;
QUE	la direction générale présente les conclusions de cette analyse au conseil municipal pour décision.
ADOPTÉE	

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 DÉROGATION MINEURE – LOT 6 720 299

2026-05-10

ATTENDU QUE	M. André Ladouceur , propriétaire du lot 6 720 299 , a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une résidence sur son terrain ;
-------------	---

ATTENDU QUE	la demande vise : • D'accepter une marge arrière de 5,56 m au lieu de la marge minimale réglementaire de 8 m ; • De permettre la construction d'une résidence sur un terrain d'une superficie de 572,2 m², alors que la superficie minimale prescrite est de 600 m² ;
-------------	---

ATTENDU QUE	le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la demande et a formulé une recommandation favorable ;
-------------	--

Il est proposé par **DAVE HÉRAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE	le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée par M. André Ladouceur pour le lot 6 720 299 .
-----	---

ADOPTÉE

10.1 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 637 874

2026-05-11

ATTENDU QUE	M. Viateur Murray , propriétaire du lot 4 637 874 , a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage sur sa propriété ;
-------------	---

ATTENDU QUE	la demande vise : • À permettre la construction d'un garage d'une superficie de 616 pi², représentant plus de 8,6 % de la superficie du lot, alors que le règlement limite la superficie maximale d'un bâtiment accessoire à 8 % ;
-------------	--

ATTENDU QUE

le comité consultatif d’urbanisme (CCU) a analysé la demande et a formulé une recommandation favorable ;

Il est proposé par SYLVAIN FORTIN

Et résolu à l’unanimité

QUE

le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée par M. **Viateur Murray** pour le lot **4 637 874**.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LA CHARGÉE DE PROJET (VILLAGE EN FÊTE – ÉDITION 2026)

2026-05-12

ATTENDU QUE

Mme Danelle Bourque a agi à titre de chargée de projet pour l’édition 2025 de *Village en fête* et a démontré un professionnalisme, une efficacité et une capacité d’organisation répondant pleinement aux attentes du conseil ;

ATTENDU QUE

la préparation de l’édition 2026 nécessite la poursuite du travail de coordination, de planification et de gestion déjà amorcé ;

Il est proposé par DAVE HÉRAULT

Et résolu à l’unanimité

QUE

le conseil municipal accepte le renouvellement du contrat de Mme Danelle Bourque à titre de chargée de projet pour l’édition 2026 de *Village en fête* ;

QUE

le maire et la direction générale soient autorisés à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution ;

ADOPTÉE

12. FINANCES

12.1 APPROBATION DES HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – PROJET TECQ ET AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

2026-05-13

ATTENDU QUE

Forvis Mazars a demandé des honoraires supplémentaires pour compléter le dossier TECQ, soit 2 500 \$ en plus des 7 500 \$ déjà approuvés ;

ATTENDU QUE

des travaux additionnels ont aussi été requis pour l’audit des états financiers, pour un montant supplémentaire de 15 000 \$, déjà approuvé en février 2026 ;

Il est proposé par **GAÉTAN GRAVELINE**
Et résolu à l’unanimité

- QUE

le conseil municipal approuve le montant additionnel de 2 500 \$ pour la TECQ.
- QUE

le conseil municipal confirme l’approbation du montant supplémentaire de 15 000 \$ pour l’audit.
- QUE

le conseil municipal autorise la direction générale à procéder aux paiements selon la facturation.

ADOPTÉE

12.2 MANIFESTATION DE L’INTÉRÊT DE LA MUNICIPALITÉ À DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS POUR UN CANADA FORT

2026-05-14

- ATTENDU QUE

le gouvernement du Canada a lancé le programme Fonds pour un Canada fort, permettant aux municipalités de déposer des demandes de subvention pour des projets admissibles ;
- ATTENDU QUE

la Municipalité du Village de Fort-Coulonge souhaite manifester son intérêt afin d’être considérée dans le cadre de ce programme ;

Il est proposé par **SYLVAIN FORTIN**
Et résolu à l’unanimité

- QUE

le conseil municipal autorise la Municipalité du Village de Fort-Coulonge à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme *Fonds pour un Canada fort* ;

ADOPTÉE

12.3 DEMANDE DE DON – PAROISSE SAINT-PIERRE

2026-05-15

- ATTENDU QUE

la Paroisse Saint-Pierre doit soutenir ses opérations et réduire sa dette ;
- ATTENDU QUE

la Municipalité de Fort-Coulonge souhaite appuyer cette démarche ;

Il est proposé par **DAVE HÉRAULT**
Et résolu à l’unanimité

- QUE

le conseil municipal accorde une contribution de **250 \$** à la Paroisse Saint-Pierre.
- QUE

la direction générale soit autorisée à effectuer le paiement.

ADOPTÉE

12.4 DÉPÔT DU RAPPORT PORTANT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL AINSI QUE LA LECTURE ET L’ADOPTION DES COMPTES FOURNISSEURS D’AVRIL 2026

2026-05-16

ATTENDU QUE les comptes du mois de mars ont été vérifiés par PIERRE CYR ET GAÉTAN GRAVELINE;

ET QU’ il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement ;

Il est proposé par SYLVAIN FORTIN
Et résolu à l’unanimité

QUE les membres du conseil du Village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 249 800.76 \$ se répartissant comme suit :

Salaires payés	48 029.74	\$
Opérations courantes payées	87 853.80	\$
Opérations courantes à payer	114 187.22	\$
Total	249 800.76	\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussigné, ALEX LADOUCEUR, certifie par les présentes qu’il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 5e jour du mois de mai 2026.



ALEX LADOUCEUR,
Secrétaire d’assemblée

13.	DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ
14.	INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL
15.	INFORMATION MRC DE PONTIAC
16.	CORRESPONDANCE
17.	SUIVI DE DOSSIERS
18.	VARIA
19.	PÉRIODE DE QUESTIONS

PROCÈS-VERBAL

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire met fin à la période de questions.

20.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2026-05-17

Il est proposé par
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 8 :00.

ADOPTÉE

Président



PIERRE CYR
Maire

Secrétaire d'assemblée



Alex Ladouceur
Secrétaire d'assemblée

« Je, Pierre Cyr, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal ».